



**Fédération Nationale de l'Éducation,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
FORCE OUVRIÈRE
des Landes**

Maison des syndicats
97 place de la Caserne Bosquet
BP 217
40000 Mont-de-Marsan
fnecfp.fo40@free.fr

Comité Social Administratif Spécial Départemental des Landes
« Carte scolaire 2023 1^{er} degré »
Mardi 5 septembre 2023

DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FNEC FP-FO 40

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

Chefs d'établissement :

Pour commencer, la FNEC FP-FO des Landes exprime sa vive émotion et son soutien plein et entier à la famille et aux proches de Stéphane Vitel, décédé vendredi 11 août dans l'exercice de ses fonctions.

Alors qu'il partait en vacances avec sa famille, notre collègue s'est rendu dans son établissement après avoir reçu une alerte de déclenchement d'alarme intrusion. Sur place pour la "levée de doutes", il a été retrouvé sans vie. Seule l'enquête déterminera les circonstances du décès.

Toutefois, ce terrible drame n'aurait pas dû se produire., aucun personnel de direction ne devrait, en effet, avoir à effectuer de levée de doutes, le gardiennage n'entrant pas dans ses missions.

La FNEC-FP-FO des Landes demande que notre ministère se saisisse de la question de la sécurité des bâtiments des EPLE et interpelle les collectivités territoriales, compétentes en la matière, afin que celles-ci s'engagent à ce que chaque établissement soit doté d'un dispositif n'imposant pas aux personnels de direction des tâches qui ne relèvent ni de leurs missions, ni de leur statut et très spécifiquement sur les périodes non ouvrées.

Nous rappelons que notre fédération demande depuis plus d'une année à ce que le ministère accepte que les conditions de travail des personnels de direction soient mises à l'ordre du jour de la Formation Spécialisée Ministérielle, instance compétente pour traiter des sujets de santé et de sécurité des personnels de l'Education nationale.

Effectifs, recrutements :

En cette rentrée, nous assistons à une nouvelle provocation du président Macron contre l'Ecole publique et le statut des personnels, qui déclare : *« Il y a trop de vacances, et des journées trop chargées. Les élèves qu'on aura évalués, et qui en auront besoin, il faut qu'on puisse les faire rentrer le 20 août pour leur permettre de faire du rattrapage. »*

Or, la FNEC FP-FO rappelle que 2 000 postes d'enseignants sont supprimés lors de cette rentrée scolaire et que, lors du premier quinquennat Macron, 7 900 postes avaient été supprimés dans les lycées et collèges.

De ce fait, dans les écoles et les établissements, les effectifs explosent, les remplacements ne sont plus assurés, les enseignants spécialisés, et notamment ceux des RASED (réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) font défaut. Ce ne sont donc ni les vacances « trop

longues » ni les journées « trop chargées » qui expliquent les difficultés de certains élèves, mais bien le manque de postes et la dégradation permanente des conditions de travail des personnels !

En cette rentrée, la FNEC FP-FO le rappelle : l'École publique manque de tout : enseignants, personnels administratifs, AESH, AED, médecins, infirmières, assistants sociaux... Les effectifs vont à nouveau exploser et le ministre Attal prétend régler le problème des cours non assurés par les remplacements de courte durée tant chronophages qu'inutiles et inapplicables, ou par la surveillance des élèves par des AED devant des ordinateurs.

Le « pacte » constitue une nouvelle attaque contre le Statut général et la grille de rémunération des fonctionnaires, et poursuit, avec son pendant le « CNR » et ses projets locaux de « l'École faisons la ensemble », l'explosion du cadre national de l'École. Le statut des PE a été modifié pour que la mission « Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6ème » et « devoirs faits » puisse être exercée par les PE en collège.

Il est massivement rejeté par les personnels, comme sont rejetées toutes les mesures de destruction de l'École. D'ailleurs, le ministre est contraint d'annoncer le report des épreuves de spécialité du Bac au mois de juin... mais maintient encore le contrôle continu et Parcoursup, qui empêche chaque année l'accès de milliers de bacheliers aux études supérieures. Il maintient également son offensive contre les lycées professionnels pour placer les jeunes sous la coupe du patronat...

Pour le 1^{er} degré landais, il est inconcevable de commencer l'année scolaire avec déjà une dizaine de TR affectés sur des postes à l'année ! C'est autant de moyens de remplacement en moins !

La FNEC FP-FO revendique l'arrêt des suppressions de postes et les créations de postes nécessaires dans les écoles et les établissements afin de proposer un service public de qualité et d'assurer la réussite des élèves.

Autre provocation, l'annonce du ministre Attal d'interdire le port de l'abaya n'est qu'une mesure de diversion et de division pour détourner l'attention des vrais problèmes de la rentrée et du chaos organisé par le gouvernement.

La FNEC FP-FO rappelle que la Laïcité, c'est avant tout le respect de la loi de 1905 qui assure la liberté de conscience et la neutralité de l'État, lequel ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte. Cela passe par l'abrogation des lois anti-laïques, l'arrêt des mesures de territorialisation et de privatisation de l'École : « *Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée !* »

Direction d'école :

La FNEC FP-FO et le SNUDI-FO des Landes ont pris connaissance du décret n°2023-777 relatif aux directeurs d'école en application de la loi Rilhac, supprimant de ce fait le décret de 1989 sur la direction d'école et s'y substituant. Ce décret met en œuvre de manière significative la délégation de compétences des IEN vers les directeurs prévue par la loi Rilhac, modifiant profondément le rôle du directeur (dont les responsabilités s'apparentent désormais de plus en plus à celles d'un chef d'établissement) et par conséquent le fonctionnement de l'École publique.

En contrepartie d'une bonification annuelle d'ancienneté de 3 mois, ce décret prévoit pour les directeurs une évaluation spécifique après trois ans d'exercice puis une fois tous les cinq ans, c'est-à-dire la périodicité prévue pour les évaluations d'école, imposant une pression permanente sur leurs épaules. Cela constitue un pas supplémentaire vers un statut particulier dont les personnels ne veulent pas.

La FNEC FP-FO et le SNUDI-FO réaffirment leur exigence d'abrogation de la loi Rilhac et du décret d'application du 14 août 2023. Car ce décret ne répond en rien aux aspirations des collègues assurant la charge de la direction.

Quant au décret 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires qui permet, dans le cadre de la délégation de compétences, aux directeurs d'école de suspendre l'accès de l'école à un élève et de saisir l'IA-DASEN de manière à le radier de l'école.

Pour la FNEC FP-FO et le SNUDI-FO, ces prérogatives doivent relever des missions des IEN. Ce transfert de compétences fait peser une pression supplémentaire sur les épaules des collègues assurant la charge de la direction. Il est fort à parier qu'ils feront encore plus l'objet de pressions et d'agressions de la part de parents récalcitrants.

Salaires, rémunérations, retraites, :

En cette rentrée, c'est aussi l'application le 1er septembre de la réforme des retraites qui vole deux ans de vie aux travailleurs. Pendant ce temps, le pouvoir d'achat des fonctionnaires continue de s'effondrer alors que l'inflation explose...

La FNEC FP-FO ne peut se féliciter de la faible augmentation du 1^{er} juillet car elle ne comble absolument pas la perte du pouvoir d'achat enregistrée depuis plus de vingt ans dans l'Éducation nationale.

Elle revendique l'augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation, avec 10% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement, et l'ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, à hauteur de 27,5% de la valeur du point d'indice.

A ce propos, en ce début d'année, la grogne monte chez les MAT : ils n'ont pas perçu la rémunération attendue pour 2022-2023. Ils se désengagent en masse, déçus, trompés et témoin du manque de reconnaissance. Cela posera un problème pour les stagiaires en formation.

Autre point d'achoppement : on pourrait attendre que les appréciations de la classe exceptionnelle soient bienveillantes avec les « déclassés » de PPCR, ceux qui ont eu leur appréciation notifiée sans rendez-vous de carrière, 10 ans après leur dernière inspection. Or, il n'en est rien ! Le ministre continue sa politique « ressources humaines » de manière lamentable auprès de ces collègues qui vivent très mal l'appréciation « satisfaisante », sans commentaire, sans RdV, car elle est bloquante, avec des répercussions financières !

Inclusion systématique des élèves en situation de handicap :

Concernant les accompagnants, alors que la CDIsation est appliquée dans les départements, la FNEC FP-FO constate que cela ne règle pas le problème de leur pouvoir d'achat et que rien n'est fait pour un vrai salaire et un statut de fonctionnaire pour les AESH, ainsi que l'abandon des PIAL.

Concernant les élèves en situation de handicap, la situation n'est guère meilleure. Alors que les médias se sont emparés du sujet des élèves non scolarisés faute de places dans les structures spécialisées ou faute d'AESH recrutés, la faute rejaillit encore sur les enseignants qui ne veulent pas les accueillir ou qui limitent les accueils ! Mais qui se préoccupe vraiment de ces élèves ? Ce sont justement les enseignants et les accompagnants qui constatent l'état de

délabrement des conditions d'accueil, conduisant de plus en plus à la maltraitance institutionnelle !

La FNEC FP-FO revendique une inclusion pensée, réfléchie, réalisée dans les meilleures conditions pour tous et non systématique, réalisée sans moyens dignes.

Agents administratifs de la DSDEN :

Cette rentrée est aussi placée sous le signe des mutations et de la réorganisation des services. Nous tenons à vous alerter sur la surcharge de travail des agents et la surcharge mentale qui commence à peser dès ce mois de septembre .

Pour illustrer nos propos, un exemple parmi d'autres : la nouvelle procédure des comités médicaux devait faciliter la tâche. Or, il n'en est rien : aucune précision sur leur organisation. Les agents doivent chercher par eux-mêmes toutes les informations que le rectorat devrait leur dispenser, perdant un temps précieux pour l'instruction des dossiers toujours plus nombreux.

La FNEC FP-FO des Landes tient à vous alerter sur leurs conditions de travail car ces agents sont indispensables au bon fonctionnement de la DSDEN et à l'accompagnement des personnels.

Nous vous remercions de votre écoute.

*Isabelle BENQUET, Simon CLAEREBOU, Nicolas GUYARD
Représentants FO au CSASD des LANDES*